

# COVID-19 // Reprise de l'activité musicale : préconisations de la CMF (communiqué du 5 mai 2020)

Madame, Monsieur,

En ce qui concerne le déconfinement, à la une des connaissances épidémiologiques actuelles, des contraintes réglementaires en vigueur et en l'absence de préconisations ciblées de nos autorités de tutelle, les spécificités de la pratique musicale collective et de son apprentissage nous poussent à **la plus grande vigilance**. C'est pourquoi une reprise des activités en présentiel dès le 11 mai 2020 semble constituer un véritable facteur de risque et nous amène à recommander le **gel des activités du réseau de la CMF en face à face d'ici à la maîtrise de la pandémie**.

De plus, suite à la parution du décret 2020-548 du 11 mai 2020, notamment dans ses articles 10 et 12, les écoles de musique restent fermées au public jusqu'à fin mai. C'est confirmé par la déclaration gouvernementale de ce 12 Mai 2020.

En effet la pratique collective instrumentale ou vocale, comme celle des instruments partagés (piano, harpes, etc.), présentent un haut risque de transmission virale par voie aérosol. En continuant les pratiques instrumentales collectives lors de cours, répétitions et/ou prestations diverses vous pourriez mettre en danger d'autres musiciens en favorisant la large diffusion du coronavirus.

**Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041865329&categorieLien=id>

## INFORMATION IMPORTANTE

### REPRISE DES COURS EN TELE-ENSEIGNEMENT

#### A compter du 08 juin 2020, reprise des cours en télé-enseignement pour tous

C'est la convivialité, le vivre ensemble que nous défendons à travers la pratique musicale, aussi est-ce un véritable déchirement que de préconiser le maintien de la suspension des cours, et répétitions depuis le 16 mars dernier. Cependant il est de notre responsabilité d'analyser la situation au vu des données scientifiques que nous avons aujourd'hui, au regard des recherches que nous avons diligentées, et de tenir un discours concret et sans ambiguïté permettant à tous les acteurs du secteur de prendre leurs responsabilités, et de mobiliser leurs énergies pour organiser une reprise porteuse d'espoir. Les retrouvailles n'en seront que plus belles à l'issue de cette épreuve.

Les enseignants ont eu à cœur de poursuivre leurs missions par « internet » à leur propre initiative, afin de garder le lien pédagogique indispensable.

Pendant les huit semaines du confinement, **les professeurs se sont mobilisés pour garder le lien avec les élèves** en s'appropriant de nouveaux outils, en proposant des modules en visioconférence en direct ou enregistrés, en incitant les élèves à participer dans des projets communs en ligne.

**Aujourd'hui, toute notre équipe est fin prête à reprendre les cours dès le 08 juin prochain. Chacun d'entre vous sera contacter par son professeur.**

En attendant, l'école de musique se porte garante des mesures de préventions sanitaires : gel hydroalcoolique, respect strict des distances, port du masque (dans certaine condition). Nous

élaborez un plan de déconfinement spécifique **pour une reprise des cours en présentiel**, en **septembre**, dans le respect des gestes barrières indispensables pour protéger les enseignants, adhérents, et éviter la propagation du virus.

Il sera certainement utile, lors de la reprise en présentiel, de garder les mesures d'hygiène et les préceptes de sécurité ainsi identifiés.

## Réouverture du secrétariat de l'école de musique de la Gascogne Toulousaine à l'Isle-Jourdain

**A compter du 22 mai**, le bureau sera de nouveau accessible **par appel téléphonique** ☎ 05.62.07.17.48

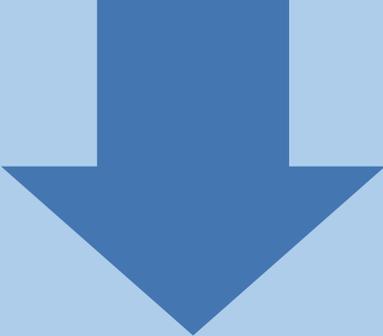
- Le lundi et vendredi de 13 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 18 h

Par email 7/7j [ecole-musique-isle-jourdain@orange.fr](mailto:ecole-musique-isle-jourdain@orange.fr)

**LE BUREAU SERA OUVERT AU PUBLIC PROCHAINEMENT le 08 juin**

**AVEC :**

- Port du masque conseillé
- Gel / Solution hydro-alcoolique mis à disposition du public accueilli
- Sens de circulation
- Distanciation obligatoire



A compter du **08 juin 2020**  
le bureau sera ouvert au public



**Accueil du public**

**Lundi et vendredi 13 :00 à 18 :00**

**Mercredi 9 :00 à 18 :00**

[ecole-musique-isle-jourdain@orange.fr](mailto:ecole-musique-isle-jourdain@orange.fr)

☎ 05.62.07.17.48

